



CLASSIQUES
GARNIER

« Revue Entreprise et Société (ENSO). Appel à contributions », *Entreprise & Société*, n° 6, 2019 – 2, p. 173-182

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10785-9.p.0173](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10785-9.p.0173)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

REVUE ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ (ENSO)

Appel à contributions

ARGENT ET INÉGALITÉS

Qu'il s'agisse de comparer les États à l'échelle du monde ou les individus à l'intérieur d'un pays, de nombreuses publications soulignent l'importance des écarts entre les plus riches et les plus pauvres. À la suite de la décennie 2000, on a pu estimer que 70 % des inégalités étaient dues à la différence de prospérité entre nations. Un habitant d'un pays riche était alors en moyenne 33 fois plus riche qu'un habitant d'un pays pauvre. Publié à l'occasion du congrès de Davos, le rapport Oxfam 2020 met en lumière la concentration accélérée des richesses et de l'accès aux ressources au profit d'une ultra-minorité. En 2019, 1 % de la population mondiale – moins de 80 millions de personnes – possède plus de deux fois le total des richesses détenues par 90 % de la population – soit 6,9 milliards d'individus –. Enfin, toujours selon cette ONG, « *les 2/3 des milliardaires tirent leur richesse d'une situation d'héritage, de monopole ou de népotisme* ». Et les disparités intra-nationales demeurent toujours présentes. En France, les mécanismes fiscaux et sociaux permettent de compenser une partie des écarts entre riches et pauvres. Selon l'INSEE, le rapport avant redistribution entre les revenus mensuels moyens des 20 % les plus riches et des 20 % les plus pauvres était de 8,3 ; après redistribution, ce même rapport était ramené à 4. Mais, selon l'Observatoire des inégalités, malgré cette redistribution fiscale et sociale, les 10 % les plus aisés de la population concentrent 23,8 % des revenus sont concentrés sur et « *le 1 % le plus riche récupère presque 6 % des revenus de l'ensemble des ménages* » tandis que 5 millions de personnes vivent avec moins de 855 € par mois. Les inégalités tiennent aussi au volume, à la structure et à la dynamique des situations patrimoniales. Là aussi, l'INSEE indique que 1 % des Français

les plus riches possèdent 16 % du patrimoine brut de l'ensemble des ménages. Enfin, les déséquilibres économiques participent aux inégalités de genre, comme cause et comme effet. Les femmes françaises gagnent en moyenne mensuelle 18,5 % de moins que les hommes pour un emploi à temps complet et 27,5 % de moins sur les emplois à temps partiels. à poste égal et compétences égales, les femmes sont payées 9 % de moins qu'un homme, ce retard atteignant 21 % dans le décile des emplois les mieux rémunérés. À ces éléments s'ajoutent les limites courantes de la progression des carrières féminines ainsi que l'effet différé de moindres niveaux de cotisation sur les régimes au féminin.

La dimension économique, plus précisément sa mesure monétaire, est donc une porte d'entrée incontournable sur la question des inégalités. Piketty considère que celles-ci prennent un sens accentué les systèmes économiques relevant du capitalisme. Pour lui, le capitalisme procède autant des différents modes de concentration du capital que des logiques de redistribution monétaires, directes ou indirectes, des plus riches vers les plus pauvres. Les inégalités sont donc à combattre, selon lui, non seulement comme effet social du régime économique capitaliste, mais aussi en tant qu'idéologie justificatrice de l'organisation de la société et du rapport de l'humain au monde. Les inégalités économiques interagissent aussi avec les inégalités démocratiques, environnementales et sociales au point de former des « pièges à pauvreté » aux effets délétères pour la vie et la santé des populations vulnérables. Dans cette vision systémique, la croissance définie au travers du PIB/habitant est critiquée depuis de nombreuses années. Influencé par les travaux de Sen, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis en place un Indice de Développement Humain (IDH) évaluant, à côté du niveau de vie, les conditions de santé et à l'accès à l'éducation des populations.

Dès les années 1960, la sociologie française a connu des débats sur la formation ou la réduction des inégalités sociales, notamment en matière d'éducation. Six décennies plus tard, cette problématique demeure. Il apparaît ici que les dispositifs monétaires et institutionnels mis en place par les politiques publiques ne parviennent pas à corriger les effets critiques. Dans un contexte où les défis collectifs se multiplient (mutations technologiques, évolution des structures et logiques d'emploi, crises financières, budgétaires ou sanitaires, migrations, changement climatique...), les inégalités entrent en résonance les unes avec les autres.

Les statistiques des Finances publiques et des régimes sociaux mettent en lumière des déséquilibres économiques catégoriels, générationnels mais aussi territoriaux. Ces écarts ont été documentés, modélisés et discutés par des sociologues, démographes ou géographes. Varient ainsi selon les territoires non seulement les niveaux de revenus et de richesse et les taux d'emploi, mais aussi accès aux services sociaux ou publics, au logement et aux soins et la disponibilité des infrastructures de transport et de télécommunication, facteurs sous-jacents à la crise des « Gilets jaunes » pour certains, ces inégalités territoriales sont toutefois relativisées par d'autres qui considèrent que le malaise exprimé dans cette crise récente est avant tout imputable au paradoxe français : celui de la persistance d'inégalités sociales marquées et perçues comme injustes dans un pays pourtant caractérisé par une redistribution économique élevée, fortement encadrée par les pouvoirs publics.

La question des inégalités est donc indissociablement liée à celle des priorités, logiques et modalités de redistribution de la richesse des plus fortunés vers les moins favorisés ou les plus vulnérables. Toutes deux renvoient conjointement à une interrogation éthique, celle de la justice distributive : quels fondements permettent de définir un rapport de justice entre les états de pauvreté et de richesse, et entre les êtres, pauvres et riches ? Depuis Aristote, les théories de la justice sociale reposent sur un principe de proportionnalité : qu'elle se justifie par la naissance, la richesse ou le mérite, c'est la position sociale qui donne à l'individu un accès plus ou moins large aux droits, devoirs et ressources dans la cité. Marx a contesté cette vision sur la base d'une conception historique, collective et égalitariste des rapports socio-économiques : la lutte des classes. Mais une société juste peut-elle se passer de classes ? Une synthèse est-elle possible entre individualisme et égalitarisme ? Plusieurs philosophes contemporains proposent de répondre à ces questions en faisant de la justice à la fois une vertu indispensable à l'individu et un principe fondateur des institutions sociales, parmi lesquelles on peut ranger la partition des ordres public et privé, et donc la responsabilité des agents économiques entre état et entreprises par exemple.

Selon Rawls, les inégalités sociales ne peuvent être justes qu'à une double condition : liberté et égalité. La liberté offre à chacun la possibilité d'une mobilité sociale ; l'égalité donne à tous un même accès aux

ressources : biens matériels ou monétaires, droits fondamentaux ou prérogatives attachées à un diplôme, une fonction ou une responsabilité. Cette vision a été critiquée, notamment par Sen. Plus centrée sur la capacité et la responsabilité des individus cette autre conception prône l'égalité des chances plus que celle de l'accès aux ressources. La pensée rawlsienne a elle-même évolué en passant du concept d'égalité à celui d'équité (*fairness*). Ces réflexions et débats d'éthique générale ne sont cependant pas neutres sur l'agencement des responsabilités individuelles et collectives dans les sociétés contemporaines. Ils ouvrent la voie à des approches et applications différentes, aussi bien dans les politiques publiques (fiscalité, protection sociale, éducation, santé, logement, aides aux entreprises) que dans les espaces d'initiative, d'action et de prospérité des acteurs privés : individus, entrepreneurs et entreprises. Les couplages « liberté-égalité » ou « liberté-équité » peuvent en effet se décliner selon la diversité des représentations justificatives des hiérarchies sociales et économiques.

Or ces hiérarchies varient selon les lieux et le temps. Par-delà les questionnements contemporains, le phénomène inégalitaire peut donc être utilement éclairé par les travaux des historiens, comme ceux présentés lors d'une table ronde organisée en Octobre 2019 par l'Association française d'histoire économique sur le thème « *Une longue histoire des inégalités économiques* » lors des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Si l'argent a toujours joué un rôle dans l'ordre économique, social et politique des sociétés humaines depuis l'Antiquité, ce n'est pas dans une continuité des représentations, la notion même d'inégalité n'étant même parfois pas significative selon les périodes étudiées. La manière de penser les équilibres et déséquilibres sociétaux ont considérablement évolué au fil des siècles. À Byzance, entre le IV^e et le VII^e siècle, la loi et les pratiques sociales opposent riches et pauvres mais distinguent aussi, parmi ceux-ci, deux pauvretés, l'une économique, l'autre sociale. à partir de l'An Mil, la société féodale et chrétienne d'Occident s'organise selon une doctrine la distinction des ordres empreinte de pensée augustinienne. L'égalité ne concernant que les membres d'un seul et même ordre social, il y prévaut alors un rapport d'équité entre puissants et pauvres, non entre riches et pauvres. Au XVII^e siècle, même subordonnées à l'autorité masculine, les femmes parviennent à exercer des contre-pouvoirs du fait de l'autonomie de leur action dans la sphère privée et dans leurs activités professionnelles. Enfin, pour fermer la boucle, les dynamiques d'évolution du rapport entre

l'économique et le social à l'œuvre depuis le XIX^e siècle interpellent la manière de rendre compte des inégalités et de les interpréter. D'abord littéraire, chez Zola par exemple, la représentation des inégalités socio-économiques a évolué vers une approche statistique participant au renforcement politique des dispositifs collectifs de justice distributive (éducation, régimes protection sociale). Mais avec les changements intervenus depuis les deux dernières décennies du XX^e siècle, ce contrat social est l'objet de mouvements contradictoires renouvelés entre rapport à l'argent et rapport aux inégalités : libéralisme économique et financiarisation d'une part, besoins de protection et de solidarité d'autre part.

Sur ces bases, divers types de propositions seront éligibles, dans le respect des orientations éditoriales de la revue (pluridisciplinarité effective, diversité assumée, science en conscience, francophonie ouverte au dialogue international). Elles pourront concerner :

- La place et la pertinence de la mesure monétaire dans la connaissance des inégalités relatives à :
 - * la situation des personnes et des populations ;
 - * l'activité et la performance des organisations et des entreprises ;
 - * la mise en œuvre de l'action publique et des initiatives privées dans les territoires...
- La mise en lumière des facteurs correctifs ou amplificateurs des inégalités dans les coopérations entre :
 - * grandes et petites entreprises :
 - * entreprises implantées dans des pays ou territoires à niveaux de vie et/ou aux cultures fortement différenciés ;
 - * donneurs d'ordre public et opérateurs privés ;
 - * plateformes numériques de services et travailleurs non salariés...
- La responsabilité des entreprises et des managers en matière d'inégalités et de lutte contre les discriminations au travers de leurs pratiques dans les domaines suivants :
 - * stratégie et gouvernance ;
 - * lobbying et communication ;
 - * marketing numérique ;

- * gestion des ressources humaines ;
 - * mutations technologiques et innovation ;
 - * engagements solidaires et environnementaux, mécénat...
 - * *Un éclairage particulier sur les organisations de l'ESS est bienvenu.*
- La responsabilité des banques et groupes d'assurance en matière d'inégalités et de lutte contre les discriminations au travers de leurs pratiques professionnelles et organisationnelles.
 - La capacité des normes à encadrer et réguler les risques inégalitaires :
 - * *hard law* nationales et supranationales
 - * *soft law* : initiatives d'entreprise, professionnelles ou sectorielles, labels ou chartes mis en place par des ONG ou des institutions internationales...
 - * les jeux des acteurs (prescripteurs, évaluateurs, asujettis...) avec et autour de ces normes
 - Les apports et limites des théories philosophiques de la justice distributive dans la réduction des inégalités économiques, professionnelles, genrées, éducatives, sanitaires, *etc.* du point de vue :
 - * de l'action des pouvoirs publics ;
 - * de la situation des personnes (clients, usagers, salariés...);
 - * des entreprises
 - * des groupements d'intérêts institués (associations, syndicats...) ou non...
 - Les éclairages historiques sur les représentations de la richesse et de la pauvreté, de la justice et des inégalités à différentes époques au travers de l'étude :
 - * de la figure d'entrepreneurs, d'entreprises ou de responsables publics (hommes politiques, administrateurs);
 - * des institutions régulatrices et de leurs registres de justification
 - * des processus de changement de ces représentations dans la société...

BIBLIOGRAPHIE

- ABSI P., PHÉLINAS P., SELIM M. (2007), « Hommes et femmes face aux inégalités et à la pauvreté au travail », *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, p. 53-73.
- ÅGREN M., KARLSSON Å., ROUSSEAUX X. (dir.) (2001). *Guises of Power : Integration of Society and Legitimation of Power in Sweden and the Southern Low Countries ca 1500-1900*, Opuscula historica Upsaliensia, Université d'Uppsala.
- ALBER A. (2013), « Un plafond de verre plus bas dans la fonction publique ? Une comparaison public/privé de l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement », *Travail, genre et sociétés*, n° 30, p. 131-154.
- ALVAREDO F., CHANCEL L., PIKETTY T., SAEZ E. (coord.) (2018), *Rapport 2018 sur les inégalités mondiales*, Paris, Seuil.
- ARNESON R. J. (2000), « Luck Egalitarianism and Prioritarianism », *Ethics*, Vol. 110, n° 2.
- ARNOUX M. (2009), « Relation salariale et temps de travail dans l'industrie médiévale », *Le Moyen Age*, 2009/3, Tome CXV, p. 557-581.
- ARNSPERGER C. (2009), « Éthique, économie et travail », in Causse J.-D. et Müller D. (dir.), *Introduction à l'éthique : penser, croire, agir*, Genève, Labor et Fides, p. 511-548
- BAUMAN Z. (2014), *Les riches font-ils le bonheur de tous ?*, Paris, Armand Colin.
- BANERJEE A.V., DUFLO E. (2012), *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil
- BIHR A., PFEFFERKORN R. (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte.
- BONDS M.H., KEENAN D.C., ROHANI P., SACHS J. D. (2010), « Poverty Trap Formed by the Ecology of Infectious Diseases », *Proceedings of the Royal Society of London*, Series B, n° 277, p. 1185–1192
- BOUDOU R. (1973), *L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin.
- BOURDIEU P., PASSERON J.-C. (1964), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU P., PASSERON J.-C. (1970), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURGUIGNON F. (2012), *La mondialisation des inégalités*, Paris, Seuil.
- BOUDAUT A. (2010), « Les inégalités mondiales : une réalité plurielle », *Mouvements*, 2010/4, n° 64, p. 13-21.
- BRAUDEL F. (1979), *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme : Les jeux de l'échange* (tome 2), Paris, Armand Colin.

- BUGEJA-BLOCH F. (2013), *Logement, la spirale des inégalités : une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, PUF.
- CASSIERS I., DELAIN C. (2006), « La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ? », *Regards économiques* (IRES / Université Catholique de Louvain), Mars 2006, n° 38.
- CHANCEL L. (2017), *Insoutenables inégalités : Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits Matins.
- CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (2003), *Inégalités économiques*, Paris, La Documentation Française.
- CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE [CNESO] (2016), *Rapport scientifique*, Paris
- CRIFO P., DEBONNEUIL M., GRANDJEAN A. (2009), « Croissance verte », Rapport du Conseil Économique pour le Développement Durable, Paris, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2015), *Inégalités sociales et environnementales. Identifier les urgences, créer les dynamiques*, Avis du CESE sur le rapport présenté par Mme Pierrette CROSEMARIE, Paris.
- DASGUPTA P. (1974), « On Some Problems Arising From Professor Rawls' Conception of Distributive Justice », *Theory and Decision*, Vol. 4, p. 325-344.
- DASGUPTA P. (1995), *An Inquiry into Well-being and Destitution*, Oxford, Oxford University Press.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE [DGCS] (2019), *Vers l'égalité entre les hommes et les femmes : l'essentiel (chiffres-clés)*, Paris, Secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre la discrimination.
- DUBET F. (2011), « Régimes d'inégalité et injustices sociales », *SociologieS* [En ligne] : Débats, Penser les inégalités, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3643>
- DUBET F. (2014), *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris, Seuil,
- DUBET F. (2019), *Le Temps des passions tristes. Inégalités et populisme*, Paris, Seuil.
- DWORKIN R. (1981a), « What is Equality ? Part 1 : Equality of Welfare », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 10, n° 3,, p. 185-246.
- DWORKIN R. (1981b), « What is Equality ? Part 2 : Equality of resources », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 10, n° 4,, p. 283-345.
- FLEURBAEY M. (2003), « Justice sociale ou lutte des classes ? », *Mouvements*, 2003/2, n° 26, p. 48-54.
- FORCÉ M., PARODI M. (2006), « Justice distributive : la hiérarchie des principes selon les Européens », *Revue de l'OFCE*, 2006/3, n° 98, p. 213-244.
- GARABEDIAN, S. & HOARAU, J. (2011), « Un indicateur de développement

- humain soutenable pour les petits espaces insulaires en développement », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. 4, Octobre 2011, p. 651-680.
- GUILLY C. (2014), *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires ?*, Paris, Flammarion.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (2018), « Le patrimoine des ménages en 2018. Repli de la détention de patrimoine financier », *INSEE Première*, n° 1722.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (2019), « Numéro spécial 50^e anniversaire », *Économie et Statistique*, Montrouge.
- LANDRIEUX-KARTOCHIAN S. (2007), « Les organisations face au plafond de verre », *Revue française de gestion*, Vol. 33, n° 173, p. 15-30.
- LAUFER J. (2004), « Les organisations face au plafond de verre », *Revue française de gestion*, Vol. 30, n° 151, p. 117-127.
- LE BRAS H. (2013), *Les causes de l'inégalité territoriale en France*, Paris, Institut Montparnasse.
- LE BRAS H., TODD E. (2013), *Le mystère français*, Paris, Seuil.
- LASSO DE LA VEGA M.C., URUTIA A.M. (2001), « HDPI : A Framework for Pollution-sensitive Human Development Indicators », *Environment, Development and Sustainability*, Vol. 3, n° 3, p. 199-215.
- MAGUAIN D. (2002), « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes : une revue de la littérature », *Revue économique*, vol. 53, n° 2, p. 165-199.
- MONTENACH A. (2012), « Les femmes dans le commerce lyonnais au XVII^e siècle : ressources et stratégies des "travailleuses de l'ombre" », in Guilhaumou J, Dermenjian G., Lapied M., *La place des femmes dans la cité*, Presses universitaires de Provence, p. 73-84.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE [MEN] (2014), *Repères et Références Statistiques*, Paris.
- OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (2019), *Rapport sur les inégalités en France*, Paris.
- OXFAM (2020), « Celles qui comptent : reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités », Rapport du 20 Janvier 2020, Oxford.
- PATLAGEAN E. (1977), *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance (IV^e – VII^e siècle)*, Paris, Mouton.
- PIKETTY T. (2010), *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte.
- PIKETTY T. (2013), *Le capitalisme au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.
- PIKETTY T. (2019), *Capital et idéologie*, Paris, Seuil.
- RICAN S., VAILLANT Z., BOCHATON A., SALEM G., « Inégalités géographiques de santé en France », *Les tribunes de la santé*, 2014/2, n° 43, p. 39-45.
- ROEMER J.E. (1998), *Equality of Opportunity Theory and Applications*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

- SACHS J.D. (2006), *The End of Poverty*, London, Penguin Books.
- SAINT-ARNAUD J. (1984), « Les définitions aristotéliennes de la justice : leurs rapports à la notion d'égalité », in *Philosophiques*, 11 (1), p. 157–173.
- SEN A. (1990), *Poverty and Famines : An Essay on Entitlements and Deprivation*, Oxford, Oxford University Press.
- SEN A. (1997), *Choice, Welfare and Measurement*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- SEN A. (1999), *Commodities and Capabilities*, Oxford, Oxford University Press.
- TOUCHELAY B. (2019), « Riches et pauvres dans la France contemporaine », Communication aux *Rendez-vous de l'Histoire*, Blois.
- VAN PARIJS P. (1991), *Qu'est ce qu'une société juste ?*, Paris, Seuil.
- VIGNERON E., HAAS S. (2013), *Les clefs de l'accès aux soins, réalités d'aujourd'hui en France. Inégalités sociales et territoriales*, Paris, La Nouvelle Fabrique des Territoires / FEHAP.